



## ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

### relatif à la nomination d'un administrateur auprès du Conseil d'administration de Vivaldis SA

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu le règlement sur le statut des membres du Conseil communal, du 18 février 2013 ;

Vu le règlement général, du 19 décembre 2012 ;

Vu la création de la société Vivaldis SA, le 27 avril 2015 ;

Sur la proposition du président du Conseil communal,

#### arrête :

#### Nomination

##### Article premier :

Monsieur François Cuche, conseiller communal, est nommé délégué du Conseil communal auprès du Conseil d'administration de la société Vivaldis SA.

#### Mandat

##### Art. 2 :

<sup>1</sup> Le délégué du Conseil communal exécute les tâches qui sont confiées aux administrateurs, en vertu des statuts de ladite société.

<sup>2</sup> Une lettre de mission précise le rôle de M. François Cuche au sein du Conseil d'administration de la société Vivaldis SA.

#### Entrée en vigueur

##### Art. 3 :

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Val-de-Ruz, le 20 avril 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier

A. Blaser

P. Godat

#### Distribution (en original) :

- Société Vivaldis SA                      1
- Chancellerie                              1